

**Conseil Municipal du 2 novembre 2023 – 18 h 00**  
**PROCES VERBAL N°31**

Président : I.SILHOL

Présents Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Éric BONAFE, Estelle BONNIOL, Grégory GUIZIOU, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL,

Absents votants par procuration : Magalie BILHAC, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Dominique ZARAGOZA

Absents excusés : Muriel HUGOL,

Quorum : 9/15 puis 10/15 (Arrivée d'Estelle BONNIOL à 18h34)

**1 – Élection du secrétaire de séance**

Madame le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

<b>Pour 13</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 0</b>
----------------	-----------------	---------------------

**M Bruno CASTES est élu secrétaire.**

**2 - Adoption du P.V. de la réunion du 6 octobre 2023**

Madame le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion 6 octobre 2023.

<b>Pour 13</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 0</b>
----------------	-----------------	---------------------

**Aucune observation n'est formulée et le PV du 6 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.**

**3 – Rapport du groupe scolaire**

Madame SOULAIROL présente au Conseil Municipal le rapport annuel du groupe scolaire 2022-2023.

Les dépenses pour le groupe scolaire s'élèvent à 182 409.27 €

Les recettes pour le groupe scolaire s'élèvent à 22 247.20 €

Soit une part communale de 160 162.07 € (2577 € de moins qu'en 2021-2022)

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du rapport 2022-2023.

**Après délibération, le Conseil Municipal prend acte du rapport du groupe scolaire 2022-2023.**

**4 – Clôture budget annexe Lotissement Les Près – Délibération n° 2023-57**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la parcelle communale située au lotissement Les Près a été vendue. Les travaux d'aménagement du lotissement sont en cours.

Il rappelle au Conseil que ce lotissement était budgétisé sur un budget annexe qu'il convient de clôturer puisque toutes les dépenses et les recettes ont été réalisées.

Le comptable public a demandé de passer les écritures de comptes de stock et de régularisation du déficit.

Le budget annexe peut être clôturé au 31/12/2023.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

<b>Pour 13</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 0</b>
----------------	-----------------	---------------------

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de clôturer le budget annexe du lotissement Les Près au 31 décembre 2023.**

**5 – Convention gobelets réutilisables – Délibération n° 2023-58**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les gobelets réutilisables qu'elle a fait produire à l'entreprise Gobelet Cup.

Ces 500 gobelets en polypropylène sont à l'effigie de la commune. Ils s'inscrivent dans une démarche environnementale.

Ils seront utilisés lors des manifestations communales en remplacement des verres en carton, en complément des verres en verre réalisés il y a quelques mois.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prêter ces gobelets aux associations qui le demandent, dans la limite de 100 unités.

Elle présente le projet de convention de prêt et propose de fixer une caution d'1 € par gobelet.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

**Le Conseil demande pourquoi la commune ne prêter que 100 gobelets ?**

**Réponse : Car la mairie veut se garder un stock pour les manifestations.**

**Le comité des fêtes et la pétanque ont leurs propres verres. Cela concernera peu d'association.**

**La logistique autour du prêt est importante donc une convention qui règlemente le prêt a été faite.**

**Prêter 100 gobelets pour une manifestation paraît insuffisant.**

**La commune peut en prêter plus. Elle réalisera un réassort quand il y aura des lourdes pertes.**

<b>Pour 13</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 0</b>
----------------	-----------------	---------------------

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prêter les gobelets aux associations sans limitation du nombre, de fixer une caution d'1 € par gobelet et d'approuver la convention de prêt.**

#### **6 – Logivert 4**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal situé 2 rue Jean Moulin a fait l'objet d'un arrêté de mise en sécurité car le plafond de l'étage menace de l'écrouler. Son locataire a dû être relogé d'urgence au logivert 4.

Compte tenu du fait que les travaux sont importants, il convient d'autoriser la location du logivert 4 sur une longue durée.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

**Le locataire est dans le logement depuis 1989. Il n'a jamais rien demandé.**

**Le devis de rénovation s'élève à 70 000€. Nous allons demander des aides à l'Etat et au Département.**

**Le propriétaire a l'obligation de reloger son locataire en cas de sinistre.**

<b>Pour 13</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 0</b>
----------------	-----------------	---------------------

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer le logivert 4 au locataire du 2 rue Jean Moulin durant le temps des travaux.**

#### **7 – Demande de subvention**

Madame SOULAIROL présente au Conseil Municipal une demande de l'association Team judo de subvention exceptionnelle. Ces derniers souhaitent acquérir un tapis de chute de type gymnastique ainsi qu'une corde de monter d'un montant de 745.5 € TTC.

L'association compte une trentaine d'adhérents et travaille pour que l'école de judo et sambo soit la plus qualitative possible.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Arrivée d'Estelle BONNIOL à 18h34

**Le tapis et la corde serviront à Team judo et aux autres associations qui utilisent le dojo.**

**Au départ, Team judo devait être autonome et ne devait pas demander de subvention, mais cela participera au confort de l'utilisation.**

**Il est possible de leur demander de déposer une demande de subvention en 2024 au même titre que les autres associations.**

**L'association pourrait demander une aide à Hérault sport.**

**La commission finances avait décidé que les subventions devaient être demandées une fois par an.**

**L'association a commencé son activité en septembre 2023, elle ne pouvait pas demander avant.**

**Qu'en est-il de la sécurité avec l'installation d'une corde ? Il y a des normes, la corde doit être rendue inaccessible, et l'installateur est responsable de la sécurité.**

**Les crédits 2023 de la ligne budgétaire subvention sont épuisés.**

<b>Pour 1</b> <b>M.BILHAC</b>	<b>Contre 12</b>	<b>Abstention 1</b> <b>G.GUIZIOU</b>
----------------------------------	------------------	---

**Après délibération, le Conseil Municipal prend acte de la demande de subvention, demande que le dossier soit déposé en 2024.**

## **8 – Modification du tableau des effectifs** – Délibération n° 2023-59

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le tableau actuel des effectifs de la commune. Elle informe le Conseil que Madame Sylvie GABRE est promouvable à l'avancement de grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe et Madame Marie-Evelyne LASSALE à celui d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe.

Il est proposé de créer ces deux grades au tableau des effectifs afin de nommer les agents.

De plus, le centre de gestion de la fonction publique de l'Hérault demande que l'on mette à jour ce tableau des effectifs afin qu'il se présente par grade et non plus par cadre d'emploi.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Emploi	Cadre d'emploi	Catég	Durée hebdo poste	Ancien effectif	Modification	Agent en poste
<b>Service administratif</b>						
Secrétaire de mairie	Attaché Rédacteur	A B	35h	1		<ul style="list-style-type: none"> <li>1 attaché territorial à temps partiel 80% (28h)</li> </ul>
Secrétaire	Adjoint administratif	C	35h	1		<ul style="list-style-type: none"> <li>1 adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps partiel 90% (31.5h)</li> </ul>
Secrétaire	Adjoint administratif	C	28h	1	1 adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe – nomination au 01/01/2021</li> </ul>
Chargée d'accueil	Adjoint administratif	C	21h	1		<ul style="list-style-type: none"> <li>1 adjoint administratif</li> </ul>
<b>Service technique</b>						
Responsable des services techniques	Technicien	B	35h	1		<ul style="list-style-type: none"> <li>1 technicien principal 1<sup>ère</sup> classe</li> </ul>
Agent bâtiment / voirie / espaces verts	Agent de maîtrise	C	35h	1		<ul style="list-style-type: none"> <li>1 agent de maîtrise principal</li> </ul>
Agent technique	Adjoint technique	C	21h	1		<ul style="list-style-type: none"> <li>1 adjoint technique</li> </ul>
Agent d'entretien et du périscolaire	Adjoint technique	C	35h	3	1 adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 adjoint tech principal 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>2 adjoints techniques</li> </ul>
<b>Service scolaire</b>						
Agent école maternelle	ATSEM Adjoint technique	C	28h	1		<ul style="list-style-type: none"> <li>1 ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe</li> </ul>
<b>Service animation</b>						
Coordonnateur école de musique	Adjoint d'animation	C	35h	1		<ul style="list-style-type: none"> <li>1 adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul>
<b>Contractuels</b>						
Professeurs de musique	Intervenant extérieur		selon besoin	8		
Agent technique	Agent non titulaire Contractuel Contrat aidé de l'Etat		selon besoin	2		
Agent administratif	Agent non titulaire Contractuel Contrat aidé de l'Etat		Selon besoin		1	

**Le changement de grade est dû à l'ancienneté et non pas à des formations.**

<b>Pour 14</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 0</b>
----------------	-----------------	---------------------

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer au tableau des effectifs les grades d'adjoint administratif 1ere classe et adjoint technique 1ere classe, et valide la mise à jour du tableau des effectifs communaux.**

### **9 – Limitation de vitesse sur le village** – Délibération n° 2023-60

Madame SOULAIROL expose au Conseil Municipal que de nombreux véhicules roulent trop vite sur le village.

Les riverains se plaignent et ces excès de vitesse présentent un danger pour les usagers de la voie publique et notamment les enfants.

De plus en plus de communes optent pour une limitation de vitesse à 30 km/h sur l'ensemble du village plutôt que sur des portions de rues.

Compte tenu du fait que de nombreuses voies communales sont étroites, le Conseil Municipal est invité à étudier la possibilité de limiter la vitesse sur l'ensemble de la commune.

**En effet, beaucoup de véhicules roulent trop vite mais si on limite la vitesse à 30 km/h, et qu'il n'y a pas de contrôle cela ne servira à rien.**

**Les ASVP sont en cours d'assermentation après leur stagiairisation et la gendarmerie peut réaliser des contrôles.**

**Un radar pédagogique à l'entrée du village inciterait les usagers à ralentir et à respecter le 30 km/h.**

**Même les stops et les priorités à droite ne sont pas respectés. Les chicanes du boulevard non plus.**

**Madame le maire a beaucoup de demandes et de plaintes d'administrés. Elle a peur qu'un accident se produise un jour. Le conseil aurait des remords de ne pas avoir essayé une solution de mise en sécurité.**

**Dans le centre du village, les véhicules ralentissent forcément.**

**Si on choisit des zones 30, il faudra mettre de nombreux panneaux, début et fin de zone, de chaque côté de la rue.**

**Cette règle sera respectée par les personnes qui respectent déjà les règles mais les personnes qui roulent vite ne changeront pas leurs habitudes.**

**Mais la commune aura au moins mis en place une mesure de prévention.**

<b>Pour 10</b>	<b>Contre 3</b> <b>G.GUIZIOU</b> <b>M.BILHAC</b> <b>S.JEUNET</b>	<b>Abstention 1</b> <b>C.NOHARET</b>
----------------	---	---

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité de mettre en place les 30 km/h sur l'ensemble du village.**

### **10 – Vidéosurveillance** – Délibération n° 2023-61

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que de plus en plus d'incivilités ont lieu sur la commune. Elle explique que les communes proches de Péret ont un système de vidéo surveillance et que les délinquants viennent sur Péret car aucun système n'existe. Madame le Maire, en concertation avec la gendarmerie, souhaite prendre un arrêté d'interdiction de regroupement mais la gendarmerie pense que cela ne sera pas suffisant.

Le Conseil Municipal est invité à étudier la possibilité de mise en place de caméra de vidéo-surveillance sur le village.

**La gendarmerie regarde la problématique, fait les demandes auprès de la Préfecture pour les autorisations. Les caméras de chasse peuvent être incluses dans ce dispositif.**

**En cas de tapage nocturne il faut être pris sur le fait, en cas de système vidéo, la gendarmerie peut regarder les bandes et verbaliser.**

**Les jeunes de Clermont, Aspiran et Paulhan montent sur Péret.**

**Le coût dépend du nombre de caméra posées.**

Un conseiller pense que beaucoup d'investissement ont déjà été réalisés : Trop de sécurité, des dépenses ont été réalisées avec les ASVP, et l'extinction de l'éclairage public n'a rien changé. Les ASVP s'occupent du stationnement, de la médiation, des poubelles, etc. Ils passent beaucoup de temps sur Péret.

La vidéo surveillance peut aussi résoudre les affaires de cambriolage.

Les chiffres nationaux montrent que l'insécurité baissent avec la vidéo.

Le problème est aussi que les jeunes font des feux et qu'ils laissent les lieux sales.

La solution serait d'aller les rencontrer. Il faudrait laisser un endroit isolé pour eux.

Si on met les caméras et qu'on ne reconnaît pas la personne en infraction, c'est inutile.

Fin de liberté individuelle.

#### Vote vidéo surveillance

<b>Pour 10</b>	<b>Contre 3</b> <b>G.GUIZIOU</b> <b>M.BILHAC</b> <b>B.DEL-ROX</b>	<b>Abstention 1</b> <b>C.NOHARET</b>
----------------	--	---

#### Vote arrêté de regroupement

<b>Pour 1</b> <b>S.JEUNET</b>	<b>Contre 3</b> <b>G.GUIZIOU</b> <b>M.BILHAC</b> <b>E.BONNIOL</b> <b>B.DEL-ROX</b> <b>B.CASTES</b>	<b>Abstention 8</b> <b>C.NOHARET</b> <b>C.VIDAL</b> <b>P.LOUX</b> <b>E.BONAFE</b> <b>P.SOULAIROL</b> <b>D.ZARAGOZA</b> <b>S.SILHOL</b> <b>I.SILHOL</b>
----------------------------------	---	--

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité :

- De lancer l'étude de vidéo surveillance sur la commune ;
- De ne pas prendre d'arrêté d'interdiction de regroupement.

#### 11 – Affaires en cours — affaires générales

Madame SILHOL souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les finances et les affaires générales.

- Dernière session du département : il va être proposé une subvention de 55 000 € pour le pumptrack et 106 500€ pour l'embellissement du village
- Eiffage va nous faire un devis pour placer les agrès du fitness au pumptrack et pour déplacer le skate-park

#### 12 – Affaires en cours Finances – Urbanisme - Travaux

Madame SOULAIROL souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les finances, l'urbanisme et les travaux.

- Essai de pompage aux condamines le 6 ou 7 novembre. Il sera demandé à la population une vigilance particulière.

#### 13- Affaires en cours – scolaire - CCAS - environnement

Madame SOULAIROL souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les affaires scolaires, le CCAS, et l'environnement.

Néant

#### 14 - Informations au Conseil Municipal

##### Décisions du Maire

##### a) Déclaration d'intention d'aliéner – Non-exercice du droit de préemption

Date	Type		Adresse	PLU
28/09/2023	Non bâti		Les Condamines	A

b) Autres Décisions

**15 - Questions diverses**

- Café solidaire à projeter.

Fin de la séance à 20h14.

Le secrétaire  
Bruno CASTES

Le Maire  
Isabelle SILHOL